

S.N.U.D.I. - F.O. ARDENNES

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et des Professeurs
des Écoles **FORCE OUVRIÈRE**



UD-FO - Bourse du Travail - 21, rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

☎ Répondeur 03 24 33 55 02 – permanence le mardi

Email : snudifo08@orange.fr

site: <http://fo-snudi08.fr/>

Nicolas Rismann

Secrétaire départemental

Charleville-Mézières, le 27 mars 2021

À

Monsieur le Directeur Académique

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de circonscription

Objet : Sécurité des personnels et des élèves dans le cadre de la reprise des activités aquatiques

Monsieur le Directeur Académique,
Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

Le jeudi 14 janvier 2021, face à l'émergence des variants sud-africains et brésiliens et à la propagation inquiétante du variant britannique, le premier Ministre annonçait un ensemble de mesures de renforcement des règles sanitaires : les enceintes sportives, les salles de sport et les remontées mécaniques des stations de ski restaient fermées et les activités physiques ou sportives d'intérieur « scolaires ou extrascolaires » étaient désormais suspendues.

En raison de la situation épidémique qui s'est considérablement dégradée, Les Ardennes sont passées en vigilance renforcée. Dans le même temps, le ministre de l'Éducation nationale allège le protocole et autorise la reprise des activités EPS en intérieur, danse et activités aquatiques.

Dans ce cadre, des circonscriptions ont dû adresser une information aux écoles présentant le protocole sanitaire mis en place pour la pratique de la natation : *Les séances de natation reprendront selon le protocole sanitaire mis en place en décembre (désinfection des mains à l'arrivée au centre, respect des gestes barrières, une seule classe par vestiaire, port du masque durant les temps d'habillage et de déshabillage, pas de croisement).*

Suite à cette communication, de nombreux collègues ont saisi le SNUDI FO 08 et s'interrogent :

- Comment sera effectuée la désinfection des cars effectuant les rotations entre le transport d'élèves de classes et d'écoles différentes ?
- Comment imaginer que des enfants d'âge élémentaire vont pouvoir conserver leur masque, convenablement sur le nez et la bouche, pendant les temps collectifs de déshabillage et d'habillage ?
- Les repères pour l'organisation de l'EPS mis à jour en mars 2021 ainsi que les avis du Haut Conseil de la Santé Publique prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activité sportive quelle que soit son intensité. **Pourtant, nombre de piscines municipales n'ont pas, à ce jour, communiqué de protocole aux équipes enseignantes et, lorsque communication en a été faite, aucune information ne précise**

comment seront concrètement organisés les déplacements des élèves sur le bassin, la passation des consignes par les maîtres-nageurs, les temps des douches collectives...

- **Dans certains cas le protocole sanitaire ne prévoit pas l'utilisation de vestiaires individuels**, qui permettraient aux élèves de se protéger les uns les autres lorsqu'ils sont sans masque ?

- Les masques chirurgicaux mouillés ou humides perdant de leur efficacité, **les enseignants qui accepteront de se rendre dans les piscines municipales seront-ils équipés de masques chirurgicaux de type 2R, seuls masques dont le degré de protection ne s'altèrera pas dans ces conditions ?** Pour rappel, dans ses recommandations, l'Afnor précise que : « *Le degré de protection des masques se mesure à l'électricité statique des fibres du tissu qui arrête les gouttelettes de postillon. Or si le masque est mouillé, cette électricité statique disparaît et les gouttelettes passent plus facilement.* ».

Les écoles du département sont touchées par des contaminations à la Covid-19. Le nombre d'élèves à l'isolement, soit testés positifs à la Covid soit identifiés cas contact à risque, peuvent exploser littéralement si la situation continue à se dégrader. Si l'activité natation était maintenue en l'état, dans la situation actuelle, avec notamment l'utilisation de vestiaires collectifs, le risque de voir des dizaines d'élèves supplémentaires contaminés à la Covid-19 deviendrait extrêmement élevé !

Les programmes d'enseignement à l'école élémentaire précisent : « *La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.* ». Cette mention indique donc que les compétences relatives au milieu aquatique doivent être acquises en fin de cycle et sous-entend que l'organisation des enseignements doit se faire sur l'ensemble du cycle. **Les séances de natation peuvent donc tout à fait être reportées.**

Dans ce contexte exceptionnel de rebond épidémique, et compte tenu du fait que l'enseignant engage sa responsabilité dans la gestion de cette activité, nous demandons qu'aucune pression ne soit exercée sur les enseignants qui considèrent que les garanties sont insuffisantes pour limiter les risques de contamination, et qui de ce fait décideront, afin de protéger leurs élèves, de ne pas les emmener à la piscine, dans la situation actuelle de recrudescence de l'épidémie et tant que les garanties sanitaires ne seront pas suffisantes. Le droit de retrait entre parfaitement dans le cadre de cette situation pour les enseignants refusant de se rendre avec leur classe à la piscine.

Vous comprendrez que la situation actuelle doit vous encourager à faire preuve de confiance envers nos collègues qui, depuis le déconfinement, ont su prendre leurs responsabilités dans l'application des différents protocoles successifs et qui sauront à nouveau prendre les décisions adéquates afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs élèves tout en assurant l'ensemble de leurs obligations de service en cette année 2020- 2021.

L'employeur, responsable de la santé de ces collègues, c'est vous.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, en l'assurance de toute notre considération.

P/ le SNUDI-FO 08
Nicolas RISMANN